

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MARDI 18 DECEMBRE 2018

SEANCE OUVERTE A 19 H. 00

Présents :

M. Jonathan CHRISTIN, Président

Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Rocco COCCHIOLA, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absents excusés :

MM. Philippe ELTSCHINGER et Yannick NOVELLE

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. PRESENTATION DU PROJET D'EXPLOITATION DE GRAVIERE AU CHEMIN DE MUCHILLON PAR MONSIEUR CHRISTOPHE ARNAUD DE SOREVAL
- II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. COMMUNICATION DES DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEMESTRE 2019
- VI. DELIBERATION CONCERNANT LES AMORTISSEMENTS VOLONTAIRES POUR L'ANNEE 2018
- VII. MOTIONS
- VIII. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

Le président, Monsieur CHRISTIN, ouvre la séance à 19h.00. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence. Il salue également Messieurs ARNAUD et SOGNO de l'entreprise SOREVAL pour la présentation du premier point de l'ordre du jour, ainsi que Monsieur HELFER, habitant de la commune, venu assister à la séance, et les remercie pour leur présence.

Le président excuse l'absence de Messieurs ELTSCHINGER et Y. NOVELLE.

I. PRESENTATION DU PROJET D'EXPLOITATION DE GRAVIERE AU CHEMIN DE MUCHILLON PAR MONSIEUR CHRISTOPHE ARNAUD DE SOREVAL

Avant de donner la parole à Messieurs ARNAUD et SOGNO, le président donne la parole au maire pour une petite introduction. Le maire rappelle que ce projet a déjà été présenté au Conseil municipal au début de l'année 2018 par Monsieur ARNAUD dans le cadre de la présentation du plan d'extraction. Ce projet d'exploitation comprend plusieurs phases, la première étant l'extraction, et cette dernière a été validée par le Conseil d'Etat le 10 octobre 2018. La deuxième phase est l'autorisation d'exploiter qui doit être préavisée par la commune. Bien que la présentation du projet soit la même que celle présentée en début d'année, et par volonté de transparence, l'Exécutif a demandé à Messieurs ARNAUD et SOGNO de bien vouloir venir en parler au Conseil municipal (voir document annexé au présent procès-verbal).

Avant de passer à la présentation, Monsieur ARNAUD dit qu'il s'occupe des gravières pour l'entreprise Soreval depuis plus de vingt ans. Il s'est aperçu que la durée de maturité d'une gravière est de l'ordre de dix à quinze ans, en s'allongeant continuellement, raison pour laquelle il s'est adjoint un collaborateur, Monsieur Ludovic SOGNO, depuis deux mois, afin que ce dernier puisse suivre ces nouveaux projets.

Monsieur ARNAUD rappelle que le plan d'extraction a été adopté le 10 octobre et qu'ils ont déposé la demande d'autorisation d'exploiter le 30 novembre 2018. En parallèle, ils ont fait une demande d'autorisation de construire pour effectuer le remodelage sur les trois parcelles qu'ils exploitent actuellement. Si les autorisations sont accordées, et en principe cela devrait être le cas d'ici le printemps 2019, l'exploitation de la gravière ne débutera pas tout de suite car ils ont pris des engagements avec l'exploitant agricole pour ses cultures d'une part, et ils ne démarrent pas un chantier en parallèle avec un autre.

Monsieur ARNAUD rappelle que la justification de ce projet est toujours la même, à savoir la demande importante de matériaux de construction et de volume pour le stockage des matériaux d'excavation. Ils souhaitent que ces derniers restent à proximité des chantiers.

Au début de l'exploitation, ils vont construire une butte qui fait anti-bruit et qui protège également au niveau de la vue. Il rappelle qu'au niveau environnemental, et depuis l'année 2000, ils ont des relevés de la nappe phréatique et de tout ce qui touche à la faune et à la flore.

En ce qui concerne le chantier lui-même, il dit que les profondeurs seront de l'ordre de cinq à sept mètres. Le remblayage ne se fera qu'avec des matériaux d'excavation. Les sols sont ensuite remis en état et rendus à l'agriculture. Une période de trois ans avant la remise en culture est ensuite nécessaire pour que la terre reprenne de la richesse.

19H.15 : Arrivée de Monsieur PHILIPP

En ce qui concerne l'impact visuel, Monsieur ARNAUD dit qu'il y aura des cordons de protection autour du terrain. Au niveau de l'impact définitif, la topographie sera légèrement modifiée ce qui permettra d'avoir un meilleur écoulement des eaux de ruissellement.

Au niveau du trafic routier, il y aura dix mouvements supplémentaires par jour en phase d'extraction, et vingt mouvements par jour en phase de remblayage. Comme pour les autres chantiers, ils ont des accès qui sont définis avec la DGT (Direction générale des transports), une restriction de vitesse, un stop et un endroit de sortie qui permet d'avoir une visibilité des deux côtés du virage. Au niveau des mesures, ils ont des brumisateurs pour éviter la poussière. Ils ont également une piste en enrobé relativement longue, avec un décrotteur, pour éviter les salissures sur la route.

Il explique que les talus sont plantés d'un mélange végétal de façon à générer de la biodiversité, afin qu'il n'y ait pas de mauvaises herbes. Ils les fauchent deux fois par an. Au niveau des planifications écologiques, ils font des zones pierreuses pour les reptiles et humides pour les batraciens. Ils créent ces micros zones pour qu'ils viennent s'installer.

Monsieur ARNAUD demande s'il y a des questions.

Madame RAMBACH demande comment va se passer le trafic routier sur la route de Verbois, et aimerait savoir si tout a été prévu. Monsieur ARNAUD répond que pour leur part, ce qu'ils doivent estimer c'est ce que le trafic de leur exploitation va représenter par rapport au trafic de référence établi par la DGT. Les mouvements journaliers mentionnés ci-dessus représentent 0.32% du trafic. Madame RAMBACH dit que sa question concernait plus spécifiquement la limitation de vitesse, comme celle qui est actuellement appliquée à la gravière des Corderons. Monsieur ARNAUD répond que les mêmes mesures seront prises, et c'est la DGT qui leur donnera les informations nécessaires quant à la limitation de vitesse sur ce tronçon.

Au niveau de la gravière actuelle des Corderons, et étant donné qu'il y a beaucoup d'eau, Monsieur FUMEAUX demande si l'on pourrait imaginer que cet endroit devienne une fois un étang ou autre. Monsieur ARNAUD répond que ce devrait être à la commune de regarder avec le Service de l'eau, mais ce sont des terrains qui doivent revenir en zone agricole, ceci d'autant plus qu'il y a pénurie de ces terrains à Genève. Il précise que la Direction générale de l'agriculture est très vigilante à ce que les zones cultivées pendant la phase d'exploitation y reviennent après. Monsieur FUMEAUX demande quelle est la durée de l'exploitation. Monsieur ARNAUD répond qu'elle sera d'environ cinq ans.

Le président demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Cela n'étant pas le cas, il remercie Messieurs ARNAUD et SOGNO pour leur présentation. Monsieur ARNAUD remercie l'assemblée de les avoir écoutés et informe les conseillers qu'il reste à disposition en cas de questions. Messieurs ARNAUD et SOGNO quittent la salle à 19h.40.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, des modifications ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur PHILIPP, absent lors de la dernière séance).**

III. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le président demande si des commissions se sont réunies depuis la dernière séance, et si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission « Sports et loisirs »

Madame MOULLET BOUCHARDY dit que la commission « Sports et loisirs » s'est réunie ce soir même. Il n'y a rien de spécial à dire.

Commission « Culture et manifestations »

Madame MAIO dit que la commission « Culture et manifestations » s'est réunie le 03 décembre. Elle précise qu'elle n'est pas la présidente de cette commission, mais elle a remplacé le président qui était absent lors de cette séance. La commission a parlé du projet de convention pour le local d'exposition préparé par Madame RAMBACH et des diverses manifestations prévues pour 2019.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président a une communication.

Présence des membres des conseillers-ères municipaux-ales aux séances de commissions

Suite à une remarque qui lui a été faite au niveau de l'absentéisme lors de ces séances, il demande aux membres qui siègent dans les commissions de bien vouloir, dans la mesure du possible, y participer, et s'ils ne peuvent pas être présents, de bien vouloir s'excuser.

Le président donne la parole au maire pour une communication.

Course du RER (Run Evasion Rhône)

Il informe les conseillers que c'est une course pédestre qui a lieu chaque année, et qui transite par notre commune. Un nouveau comité s'est mis en place depuis cette année, et ce dernier va donner une nouvelle impulsion à cet événement dès l'année prochaine. Cette course du RER s'appellera désormais l'Alpe et la Désalpe. La première course aura lieu le 24 mars, de la Jonction à Dardagny, et la seconde le 13 octobre, de Dardagny à la Jonction. Le maire dit qu'ils ont également étoffé le choix des catégories. Il y aura toujours la course des 22 kilomètres, la course relais (avec une halte à Aire-la-Ville), et en plus du walking et une course libre pour les familles.

D'autre part, ils aimeraient que la commune soit mise en valeur lors de ces événements en proposant des animations. Le maire dit que la commune leur met toujours à disposition nos différentes infrastructures. Le logo de la commune sera mis sur leur site internet et sur le programme. La buvette de la zone sportive sera ouverte lors de ces événements, et les artisans de la commune seront sollicités pour mettre en valeur leurs produits. Il termine en disant que lui-même et Monsieur APOTHELOZ, responsable du dicastère des sports, vont rencontrer en début d'année prochaine les responsables de cette manifestation pour mettre au point tous les détails. Le Conseil municipal sera tenu au courant du suivi de ce dossier.

Le président donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour une communication.

Classement de la course de l'Escalade

Il informe les conseillers que le Comité de la course de l'Escalade a transmis à la commune le classement des habitants de la commune qui ont terminé la course. Il y a eu nonante-huit aériennes qui ont été classés.

Le président donne la parole à Madame RAMBACH pour une communication.

Exposition à Aire-la-Ville

Elle informe les conseillers que lors de l'exposition d'art de la famille TARDIVEL dans les locaux de l'ancienne mairie, Madame Yvette TARDIVEL et sa sœur ont organisé des ateliers de vitraux pour tous les enfants de l'école. C'était une très belle expérience pour tous les participants. Des photos des œuvres des enfants, avant et après cuisson, seront bientôt mises sur le site internet de la commune.

V. COMMUNICATION DES DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEMESTRE 2019

Le président donne la parole au maire. Le maire donne les dates des séances du Conseil municipal pour le premier semestre 2019, à savoir :

Mercredi 23 janvier	Lundi 29 avril
Lundi 25 février	Lundi 13 mai
Lundi 25 mars	Mercredi 26 juin

Ces séances auront lieu à 20h.00 dans la salle du Conseil municipal.

VI. DELIBERATION CONCERNANT LES AMORTISSEMENTS VOLONTAIRES POUR L'ANNEE 2018

Le président demande si tout le monde a reçu et lu cette délibération, et si celle-ci amène des questions ou des remarques. Il donne la parole au maire. Ce dernier explique que le montant budgété pour la révision de notre plan directeur communal ne sera pas entièrement utilisé. En effet, suite à la présentation que les ingénieurs du Bureau Urbaplan ont faite lors de la séance du Conseil municipal du 31 octobre 2018, ils ont déposé le rapport de conformité auprès du Département et ce dernier a été approuvé. Il ne sera donc pas nécessaire d'effectuer une révision de notre plan directeur communal. C'est donc un montant d'environ CHF 18'000.00 qui sera utilisé, et non les CHF 93'000.00 initialement prévus. L'Exécutif propose donc au Conseil municipal d'amortir certains postes, ce d'autant que le projet de la crèche va bientôt débiter. Il rappelle que ces amortissements volontaires doivent être prévus en fin d'année. Il n'est pas possible d'attendre la clôture des comptes pour effectuer des amortissements complémentaires.

Le président demande s'il y a des questions ou des remarques. Cela n'étant pas le cas, il demande qui approuve cette délibération. **8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Messieurs FUMEAUX et LANZA).**

Texte de la délibération

Vu l'excédent probable de revenus suite à la non réalisation complète du plan directeur communal, et la création d'un nouvel amortissement pour la future crèche,

conformément à l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Messieurs FUMEAUX et LANZA)

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2018 d'un montant total de CHF 286'179.00 sur les crédits suivants :
 - Parcelle 771 ex-Geneux-Dancet CHF 22'080.00
 - Nouvelle école CHF 264'099.00
2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2018 sous les rubriques 0290.00.38300.03 pour un montant de CHF 22'080.000 et 2170.00.38304.00 pour un montant de CHF 264'099.00.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 286'179.00
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

VII. MOTIONS

Le président demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, il passe au dernier point de l'ordre du jour.

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Remarque de Madame HENRIOD

Elle informe les conseillers que le repas de Noël des Aînés a eu lieu le mercredi 12 décembre 2018. Cette manifestation a été un gros succès, et ce fut une belle journée. Elle remercie Monsieur APOTHELOZ pour sa magnifique organisation, les membres de la commission des Aînés pour leur précieuse collaboration et Madame DUPERRIER pour son aide.

Remarque de Madame MOULLET BOUCHARDY

En ce qui concerne la course du RER, elle dit que la commission des « Sports et loisirs » est à disposition en cas de besoin.

Deux remarques de Monsieur JOYE

1. Il remercie la commune pour la pose du panneau pour la place « Handicapés » devant l'école élémentaire qui avait été refusé lors de sa motion.
2. En ce qui concerne la motion qu'il avait déposée en décembre 2017, une discussion devait avoir lieu en séance plénière pour savoir si elle était acceptée ou refusée et cela n'a jamais été fait. Il aimerait que l'on prenne en considération son quartier et qu'une réponse lui soit donnée. Le président prend note.

Remarque de Monsieur LANZA

Il revient sur les décorations de Noël. Depuis plus d'une semaine, une étoile du réverbère qui est situé à côté de l'ancienne mairie ne fonctionne pas. Le maire prend note.

Remarque de Madame MAIO

Elle aimerait revenir sur la fête de l'Escalade, et plus particulièrement sur la marmite en chocolat. Elle trouve dommage qu'il y ait autant de gaspillage. Il faudrait rediscuter de la distribution en commission. Madame RAMBACH répond qu'effectivement c'est un sujet à reprendre lors de l'organisation de la prochaine édition avec les partenaires, en commission « Culture et manifestations ». Elle rappelle toutefois que cette année il y a eu une double marmite, et que lors de la distribution, certaines nouvelles personnes n'ont pas compris qu'il ne fallait pas remplir les bols entièrement. Sujet à rediscuter.

Demande de Monsieur NODA GONZALEZ

Il dit qu'un rapport de la Cour des Comptes est paru dernièrement à propos de Cadiom. Dans ses recommandations, elle recommande au Département de définir une politique de surveillance des énergies de réseau afin d'encadrer la tarification client. Cela fait suite à une demande d'un citoyen d'Onex. Il demande au maire si le Département a contacté la mairie ou la Fondation communale pour le chauffage. Le maire répond que la commune d'Aire-la-Ville n'a pas été sollicitée. Il rappelle que notre Fondation communale pour le chauffage n'est pas soumise à la même base de tarification que tous les autres clients Cadiom du Canton. Le prix du kilowattheure facturé par Cadiom à la Fondation communale est supervisé par l'Etat.

Monsieur PHILIPP dit que ce n'est pas l'augmentation du coût qui était mis en cause par la Cour des Comptes, mais la part prise par Cadiom.

Avant de clore la séance, le président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes les personnes présentes.

La séance est levée à 20 h. 00.